

MODIFICATION DE CARTE PROFESSIONNELLE

LISTE DES PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR



Il n'est pas possible de modifier une carte délivrée par la Préfecture. Pour toute modification, vous devez faire une demande de renouvellement de carte

1. Changement de l'adresse de l'établissement principal, du siège social, de la dénomination, de la forme juridique

- ✓ Un extrait K ou Kbis de l'entreprise datant de moins d'un mois
- ✓ Une attestation de garantie financière, pour l'année en cours, délivrée par l'organisme garant, pour chacune des activités exercées, ou une attestation sur l'honneur du titulaire qu'il ne reçoit ni ne détient, directement ou indirectement, à l'occasion de tout ou partie des activités pour lesquelles la carte est demandée, aucun fonds, effet ou valeur que ceux représentatifs de sa rémunération ou de sa commission
- ✓ Une attestation d'assurance, pour l'année en cours, couvrant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle et mentionnant les activités exercées
- ✓ Pour une société, une copie des statuts à jour certifiée conforme à l'original par le dirigeant, accompagnée le cas échéant :
 - Pour les associés détenant directement ou indirectement au moins 25 % des parts du capital, d'une copie recto-verso de la pièce d'identité en cours de validité, avec déclaration de filiation si né hors de France
 - Pour les associés personnes morales, d'une copie recto-verso de la pièce d'identité du représentant légal, avec déclaration de filiation si né hors de France
- ✓ L'ancienne carte professionnelle, au moment de la remise de la nouvelle carte

2. Changement de représentant légal

- ✓ Un extrait K ou Kbis de l'entreprise datant de moins d'un mois
- ✓ Une copie des titres, diplômes ou bulletins de salaire attestant que le demandeur satisfait aux conditions d'aptitude professionnelle (voir en ce sens la fiche concernant la première demande de carte professionnelle)

En cas de pluralité de demandeurs, tous doivent remplir les conditions d'aptitude professionnelle et fournir ces documents

- ✓ Pour un ressortissant de l'UE, l'E.E.E ou d'un Etat tiers : une copie certifiée conforme du diplôme par le demandeur ou certificat justifiant le suivi d'un enseignement à la langue française ou des attestations établissant l'acquisition de la langue française par l'usage.
- ✓ Une attestation de garantie financière, pour l'année en cours, délivrée par l'organisme garant, pour chacune des activités exercées, ou une attestation sur l'honneur du titulaire qu'il ne reçoit ni ne détient, directement ou indirectement, à l'occasion de tout ou partie des activités pour lesquelles la carte est demandée, aucun fonds, effet ou valeur que ceux représentatifs de sa rémunération ou de sa commission
- ✓ Une attestation d'assurance, pour l'année en cours, couvrant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle et mentionnant les activités exercées
- ✓ Pour une société, une copie des statuts à jour certifiée conforme à l'original par le dirigeant, accompagnée le cas échéant :
 - Pour les associés détenant directement ou indirectement au moins 25 % des parts du capital, d'une copie recto-verso de la pièce d'identité en cours de validité, avec déclaration de filiation si né hors de France
 - Pour les associés personnes morales, d'une copie recto-verso de la pièce d'identité du représentant légal, avec déclaration de filiation si né hors de France
- ✓ L'ancienne carte professionnelle, au moment de la remise de la nouvelle carte

3. Changement de garant ou d'assureur

- ✓ Une attestation de garantie financière pour chacune des activités exercées, délivrée par le nouvel organisme garant, ou, s'il n'y a pas changement d'organisme garant, une attestation de garantie financière pour chacune des activités exercées, pour l'année en cours
- ✓ Une attestation d'assurance couvrant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle, mentionnant les activités exercées, délivrée par le nouvel assureur, ou, s'il n'y a pas changement d'assureur, une attestation d'assurance couvrant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle, mentionnant les activités exercées, pour l'année en cours
- ✓ Pour une société, une copie des statuts à jour certifiée conforme à l'original par le dirigeant, accompagnée le cas échéant :
 - Pour les associés détenant directement ou indirectement au moins 25 % des parts du capital, d'une copie recto-verso de la pièce d'identité en cours de validité, avec déclaration de filiation si né hors de France
 - Pour les associés personnes morales, d'une copie recto-verso de la pièce d'identité du représentant légal, avec déclaration de filiation si né hors de France

4. Déclaration de non détention de fonds (pour l'activité de transaction)

- ✓ Une attestation sur l'honneur du titulaire qu'il ne reçoit ni ne détient, directement ou indirectement, à l'occasion de tout ou partie des activités pour lesquelles la carte est demandée, aucun fonds, effet ou valeur que ceux représentatifs de sa rémunération ou de sa commission
- ✓ Une attestation d'assurance modifiée, pour l'année en cours, couvrant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle, mentionnant les activités exercées

- ✓ Pour une société, une copie des statuts à jour certifiée conforme à l'original par le dirigeant, accompagnée le cas échéant :
 - Pour les associés détenant directement ou indirectement au moins 25 % des parts du capital, d'une copie recto-verso de la pièce d'identité en cours de validité, avec déclaration de filiation si né hors de France
 - Pour les associés personnes morales, d'une copie recto-verso de la pièce d'identité du représentant légal, avec déclaration de filiation si né hors de France

5. Déclaration de détention de fonds

- ✓ Une attestation de garantie financière, pour l'année en cours, délivrée par l'organisme garant, pour chacune des activités exercées
- ✓ Une attestation de l'établissement de crédit qui a ouvert le "compte séquestre" avec indication du numéro de compte et les coordonnées de l'agence qui le tient
- ✓ Une attestation d'assurance modifiée, pour l'année en cours, couvrant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle, mentionnant les activités exercées
- ✓ Pour une société, une copie des statuts à jour certifiée conforme à l'original par le dirigeant, accompagnée le cas échéant :
 - Pour les associés détenant directement ou indirectement au moins 25 % des parts du capital, d'une copie recto-verso de la pièce d'identité en cours de validité, avec déclaration de filiation si né hors de France
 - Pour les associés personnes morales, d'une copie recto-verso de la pièce d'identité du représentant légal, avec déclaration de filiation si né hors de France

6. Modification du montant de la garantie financière

- ✓ Une attestation de garantie financière mise à jour, pour l'année en cours, délivrée par l'organisme garant avec copie de l'avenant le cas échéant, pour chacune des activités exercées
- ✓ Une attestation d'assurance, pour l'année en cours, couvrant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle, mentionnant les activités exercées
- ✓ Pour une société, une copie des statuts à jour certifiée conforme à l'original par le dirigeant, accompagnée le cas échéant :
 - Pour les associés détenant directement ou indirectement au moins 25 % des parts du capital, d'une copie recto-verso de la pièce d'identité en cours de validité, avec déclaration de filiation si né hors de France
 - Pour les associés personnes morales, d'une copie recto-verso de la pièce d'identité du représentant légal, avec déclaration de filiation si né hors de France



Les mises à jour concernant le changement de garant ou d'assureur, les déclarations de détention ou non de fonds et de modification du montant de la garantie financière n'entraînent pas la délivrance d'une nouvelle carte, mais simplement la mise à jour du fichier national

AUTRES PIECES A FOURNIR

- ✓ Un formulaire Cerfa n°15312*01 de modification de carte complété et signé
- ✓ Une copie recto-verso de la pièce d'identité en cours de validité, avec déclaration de filiation si né hors de France
- ✓ Une copie de la carte professionnelle lorsque celle-ci a été délivrée par la préfecture
- ✓ Pour un ressortissant d'un Etat non membre de l'Union Européenne, établi en France : un extrait du casier judiciaire datant de moins de 3 mois, ou à défaut un document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative de cet Etat

Coût (arrêté du 19 juin 2015)

- ✓ Un chèque de 50 € établi à l'ordre de la CCI de Vaucluse

Le dossier complet est à adresser par Lettre Recommandée avec Avis de Réception à l'adresse suivante :

CCI VAUCLUSE
Centre de Formalités des Entreprises
46 Cours Jean Jaurès
BP 70158
84008 AVIGNON CEDEX 1

La CCI se réserve le droit de demander des pièces complémentaires lors de l'instruction de votre dossier